

---

**DECISION N° : 191.09.2022**

**OBJET : marché n°2020.16D relatif à la construction d'une école élémentaire, d'une salle multi-activités, d'un centre de loisirs et l'extension d'une école maternelle sur le secteur Saint-Exupéry à Osny – lot 4 : second œuvre**  
**Avenant n°1 de transfert d'un co-traitant**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2°, R.2162-1 à R.2162-6, R.62-13 et R.2162-14 relatifs aux marchés publics passés selon une procédure formalisée,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** la décision n°224.12.2020 du 10 décembre 2020 relative à l'attribution du marché de travaux n°2020.16 pour l'opération de construction d'une école élémentaire, d'une salle multi-activités, d'un centre de loisirs et l'extension d'une école maternelle sur le secteur Saint-Exupéry à Osny, désignant la société MONTI sise 82/84 chemin de la chapelle Saint Antoine à Ennery (95300), représentée par Madame Jessica MONTI-LALLOUETTE, titulaire du lot 4 : second œuvre, pour un montant global et forfaitaire de 1 845 772,88 € HT,

**VU** la notification du marché de travaux de second œuvre relatif à la construction d'une école élémentaire, d'une salle multi-activités, d'un centre de loisirs et l'extension d'une école maternelle sur le secteur Saint-Exupéry à Osny, en date du 11/12/2020,

**Considérant** que conformément à l'acte d'engagement du lot 4, la société MONTI est le mandataire d'un groupement qu'elle forme avec la société JS AMENAGEMENTS (co-traitant), DE COCK ET COMPAGNIE (co-traitant) et OMNI DECORS (co-traitant),

**Considérant** la nécessité de passer un avenant de transfert pour prendre en considération la modification de dénomination sociale du co-traitant DE COCK ET COMPAGNIE sise 20 bis, avenue des Aulnes à Meulan-les-Mureaux (78250) devenue la société DOUMER SOLS sise 20 bis, avenue des Aulnes à Meulan-les-Mureaux (78250), conformément à l'annonce n°1490 du BODACC du 31 décembre 2021,

**Considérant** le projet d'avenant ci-annexé,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SIGNER** l'avenant n°1 de transfert d'un co-traitant relatif au lot 4 intitulé « second œuvre » du marché n°2020.16 portant sur la construction d'une école élémentaire, d'une salle multi-activités, d'un centre de loisirs et l'extension d'une école maternelle sur le secteur Saint-Exupéry à Osny, avec l'entreprise mandataire MONTI sise 82/84 chemin de la chapelle Saint Antoine à Ennery (95300) représentée par Madame Jessica MONTI-LALLOUETTE.

**Article 2**

**PRESICE** que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Article 3 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **15 SEP. 2022**



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE



**AVENANT N° 1 : TRANSFERT**

**MARCHE N°2020.16D**

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES,  
D'UN CENTRE DE LOISIRS ET L'EXTENSION D'UNE ECOLE MATERNELLE SUR LE  
SECTEUR SAINT EXUPERY**

**LOT 4 : SECOND OEUVRE**

**notifié le 11/12/2020**

ENTRE

D'une part,

**Mairie d'Osny** - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY  
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, le titulaire mandataire du marché objet du présent avenant :

**MONTI** sise 82/84 chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300)  
Représentée par Jessica MONTI-LALLOUETTE

### **Article 1 - Caractéristiques du marché initial :**

La consultation de travaux pour la construction d'une école élémentaire, d'une salle multi-activités, d'un centre de loisirs et l'extension d'une école maternelle sur le secteur Saint-Exupéry se décompose en 9 lots.

La commission d'appel d'offres, réunie en date du 25 novembre 2020, a décidé d'attribuer le lot 4 : second œuvre au groupement de commande MONTI (mandataire), JS AMENAGEMENT (co-traitant), DE COCK ET COMPAGNIE (co-traitant) et OMNI DECORS (co-traitant) pour un montant de 1 845 772,88 € HT.

Le marché a été notifié à la société MONTI le 11/12/2020.

### **Article 2 - Objet de l'avenant n°1**

Le présent avenant prend acte de la modification de dénomination sociale du co-traitant DE COCK ET COMPAGNIE sise 20 bis avenue des Aulnes à Meulan-les-Mureaux (78250) devenue le 01/12/2021 DOUMER SOLS sise 20 bis avenue des Aulnes à Meulan-les-Mureaux (78250) (cf. extraits Kbis de la société DOUMER SOLS et le bulletin officiel des annonces civiles et commerciales n°1490),

En conséquence, le présent avenant a pour objet de prendre acte de ce transfert de droits et obligations dans le cadre du marché cité en objet.

### **Article 3 - Impact financier**

Cette cession de droit n'a pas d'incidence financière sur le marché cité en objet.

Les nouvelles références bancaires pour tout règlement correspondent au R.I.B. qui se trouve en pièce jointe du présent avenant.

### **Article 4 – Effet du présent avenant**

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Osny, le

**Jessica MONTI-LALLOUETTE**  
Société MONTI  
Mandataire du marché

**Jean-Michel LEVESQUE**  
Maire d'Osny